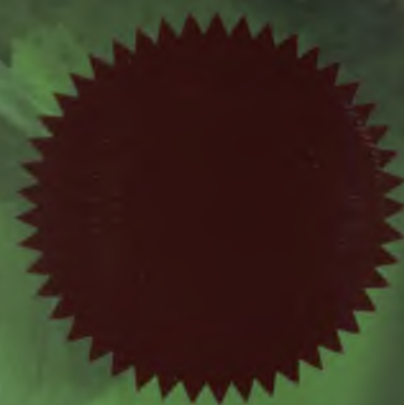


ASSEMBLÉE NATIONALE

N^o 1143-80041019

Traduction Terminologie Interprétation



Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

Aux grands mots, les grands moyens.

Rapport annuel 2003-2004



Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

Vision

Devenir la référence et le lieu de rassemblement au Québec en matière de traduction, de terminologie et d'interprétation.

Mission

Assurer et promouvoir la compétence et le professionnalisme de ses membres dans les domaines de la traduction, de la terminologie et de l'interprétation. L'Ordre remplit ainsi son mandat de protection du public.

Valeurs

L'Ordre s'acquitte de sa mission en privilégiant les valeurs suivantes :

- la compétence;
- l'éthique;
- la responsabilité professionnelle;
- la transparence;
- la collaboration;
- l'ouverture;
- l'innovation.



Signification du logo

Le fil continu qui forme un ovale ouvert exprime le dynamisme de l'OTTIAQ et de ses membres ainsi que leur ouverture sur le monde. Le mouvement qu'il décrit représente le processus intellectuel complexe du passage d'une langue à une autre, et les deux hémisphères identiques, la fidélité ou la transparence du message d'arrivée. Enfin, les trois lignes plus épaisses et foncées, vers le centre, symbolisent les trois professions, et la ligne centrale, l'Ordre qui les réunit toutes.

Table des matières

Vision, mission, valeurs et logo	1
Lettres	3
Rapport de la présidente	4
Rapport des activités de la région de l'Outaouais	6
Rapport des activités de la région de la Capitale-Nationale	7
Rapport de la déléguée au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)	8
Rapport du trésorier	10
États financiers	11
Tableau des membres et renseignements divers	15
Rapport des activités du Bureau	16
Rapport des activités du Comité administratif	19
Rapport du Secteur affaires professionnelles	21
Rapport du syndic	22
Rapport des activités du Comité de discipline	22
Rapport des activités du Comité de révision	23
Rapport des activités du Conseil d'arbitrage des comptes	23
Rapport des activités du Comité d'inspection professionnelle	24
Rapport des activités du Comité de la formation	24
Rapport du Secteur communications	25
Membres du Bureau, syndics, membres d'honneur, employées de la permanence, membres des comités et des projets, inspecteurs-conseils et membres ambassadeurs	26

 **Gouvernement
du Québec**

Montréal, le 2 juin 2004

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2004.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

Jacques P. Dupuis

*Ministre de la Justice, procureur général, notaire général, président du comité de législation
et ministre responsable de l'application des lois professionnelles*



**Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec**

Montréal, le 2 juin 2004

M^{re} Jacques P. Dupuis
Ministre de la Justice, procureur général, notaire général,
président du comité de législation et ministre responsable
de l'application des lois professionnelles

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2004.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,



Monique C. Cormier, term. a.



**Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec**

Montréal, le 2 juin 2004

M^{re} Gaétan Lemoyne
Président
Office des professions du Québec
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2004.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,



Monique C. Cormier, term. a.

Rapport de la présidente

L'année 2003-2004 aura été caractérisée par une grande fébrilité au sein de notre industrie. L'arrivée d'une nouvelle association, la signature d'un accord commercial favorisant la mobilité de la main-d'œuvre et le plan stratégique 2003-2006 de l'OTTIAQ en constituent, à mon sens, les grands points de repère.



À tout seigneur, tout honneur, signalons la naissance de l'Association de l'industrie de la langue (AILIA) qui, en peu de temps, a pris une grande importance. Comme cette association a pour mission de « faire du Canada un leader mondial de l'industrie de la langue », l'OTTIAQ se devait, tout en respectant sa mission propre, d'en faire partie. Aussi, plusieurs membres de l'OTTIAQ ont-ils participé à la première assemblée générale de l'AILIA et accepté de siéger à quelques-uns de ses comités. Johanne Boucher a même été élue au Conseil d'administration de l'AILIA, à titre de représentante du Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada (CTTIC).

Un autre élément à grande portée de cet exercice 2003-2004 est la signature de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), entente qui favorisera la mobilité de la main-d'œuvre au Canada, par reconnaissance réciproque de l'agrément de la majorité des associations membres du CTTIC. Il s'agit là d'une entente qui profitera aux membres de l'OTTIAQ comme à ceux de toutes les associations signataires.

L'exercice 2003-2004 marque la première année de la mise en œuvre du plan stratégique 2003-2006 de l'Ordre. Des actions ont déjà été entreprises pour répondre aux quatre grands objectifs établis dans ce plan, soit l'encadrement des membres, la valorisation de leurs titres auprès de différents publics, le recrutement de nouveaux membres et l'incitation à l'embauche de traducteurs, terminologues et interprètes agréés.

Sur le plan de l'encadrement des membres, signalons l'offre d'un programme de formation continue de très grande qualité et une participation record aux ateliers de formation. La réponse de nos membres aux activités offertes témoigne de leur souci de perfectionnement et incite l'Ordre à poursuivre en ce sens.

Au chapitre de la valorisation des titres de ses membres auprès du public, retenons la participation de l'Ordre au cahier

spécial du journal *Les Affaires*, portant sur l'industrie de la langue. Ce cahier présentait notamment les professions de traducteur, de terminologue et d'interprète. L'OTTIAQ y a contribué en tant qu'annonceur et a également été cité dans plusieurs de ses articles. Je rappelle que le cahier spécial sur l'industrie de la langue du journal *Les Affaires* constitue une occasion de faire connaître l'OTTIAQ au grand public et au monde des affaires. Plusieurs membres de l'Ordre ont d'ailleurs souligné son intérêt.

Le rayonnement de l'OTTIAQ a reposé encore cette année, comme il se doit, sur ses membres. En effet, un grand nombre d'entre eux se sont illustrés grâce à leurs réalisations, leurs prix ou leur participation à la promotion des professions langagières. Je les félicite toutes et tous.

Lors de l'exercice qui vient de se terminer comme pour le prochain, les étudiants ont constitué et constitueront pour l'OTTIAQ le premier public cible. Nous tentons de faire en sorte que tous ceux et celles qui sont inscrits aux programmes reconnus par l'Ordre connaissent l'OTTIAQ et soient sensibilisés aux avantages d'en faire partie.

Les universités représentant un bassin important de futurs membres, il est essentiel pour l'OTTIAQ d'en devenir un partenaire privilégié. À ce sujet, mentionnons que l'une des réalisations majeures de l'exercice 2003-2004 aura été la création d'un comité composé d'étudiants, qui assurera la présence de l'OTTIAQ au sein des universités. En plus de la création de ce comité, soulignons les nombreuses visites promotionnelles dans les différentes universités par des personnes-ressources de l'Ordre, ce qui a occasionné une hausse de près de 10 % du nombre d'étudiants inscrits à l'OTTIAQ.

La croissance du nombre de membres est un élément qui démontre le dynamisme d'un ordre professionnel. En ce sens, les démarches entreprises pour l'adoption des nouvelles modalités d'agrément sont fort importantes. L'entérinement

par le Bureau de ces nouvelles modalités constitue l'une des réalisations majeures de l'exercice 2003-2004. Nous devons cette réalisation à un comité dynamique, qui a su saisir la teneur du mandat qui lui a été confié et qui, après analyse et réflexion, a remis un rapport proposant des modifications pertinentes, afin de faire en sorte que les modalités permettent à des candidats aux profils non traditionnels de joindre les rangs de l'Ordre. L'exercice 2004-2005 marquera donc la promotion des nouvelles modalités auprès de ces nouveaux publics. Il s'agit pour l'OTTIAQ d'une étape importante de son histoire si, comme nous le croyons, elle a pour conséquence d'attirer dans ses rangs de nouveaux membres aux profils diversifiés.

Sur le plan financier, l'OTTIAQ a eu à relever lors du dernier exercice l'éternel défi d'équilibrer son budget. Nous avons pu compter sur la diligence de Michel Parent et sur la grande expérience de Diane McKay. Malgré l'augmentation des dépenses à différents postes, nous avons été heureux de constater une hausse importante des revenus de vente à forfait d'activités de formation continue. Pour l'exercice 2004-2005, nous évaluerons les sources de financement inexploitées qui s'offrent à l'OTTIAQ afin de soutenir la réalisation de ses projets.

L'exercice 2003-2004 marquait le 50^e anniversaire de la Fédération internationale des traducteurs (FIT) et de l'Association internationale des interprètes de conférence (AIIC). Je me suis fait un point d'honneur de participer aux célébrations entourant l'anniversaire de l'AIIC, qui se déroulaient au Musée Pointe-à-Callière. J'en profite pour souligner toute l'importance que j'accorde aux interprètes et aux terminologues qui, même s'ils sont proportionnellement moins nombreux que les traducteurs, constituent des piliers essentiels de l'OTTIAQ. Dans cet esprit, j'ai participé aux travaux du Bureau de la traduction qui visent à trouver des moyens d'assurer une relève en terminologie. J'ai d'ailleurs souligné les festivités entourant le 50^e anniversaire de l'AIIC comme la *Journée de la terminologie 2004* du Bureau de la traduction dans deux éditions de *L'antenne électronique*.

Cela m'amène à vous entretenir d'une autre des réalisations de l'exercice, soit le passage de différents outils du support papier au support électronique. *L'antenne* est ainsi devenu un outil électronique convivial, coloré et accessible aux membres par le site Web de l'OTTIAQ. Les offres d'emploi, également présentées sous forme électronique depuis janvier 2004, sont très appréciées des membres et le nouveau sondage électronique a eu un taux de réponse élevé. Nous croyons qu'il s'agit là d'améliorations notables puisque ces outils permettent d'économiser des frais d'exploitation et assurent

aux membres une information instantanée sur des sujets d'intérêt.

Je tiens enfin à souligner l'engagement des nombreux bénévoles, membres et responsables de comités, chargés de projets et membres du Comité administratif et du Bureau de l'Ordre, qui ont contribué à la réalisation des stratégies élaborées pour cet exercice. C'est grâce à leur disponibilité, à leur engagement et à leur conviction que nous travaillons tous et toutes pour faire en sorte que l'OTTIAQ devienne la référence québécoise en matière de professions langagières. J'aimerais noter particulièrement l'engagement de la regrettée Claire Stein qui, comme bénévole infatigable pendant de nombreuses années, a joué un rôle de premier plan au sein de la Société des traducteurs du Québec, puis de l'OTTIAQ. Même pendant sa maladie, elle a tenu à poursuivre son action auprès de l'Ordre, avec toute la fidélité et l'amour dont elle était capable, ce qui en fait un modèle pour nous tous et toutes. Afin de mettre en valeur ses nombreuses réalisations, le Bureau a décidé de modifier le nom du prix Bénévolat OTTIAQ en celui de Bénévolat Claire-Stein.

Il est aussi important de souligner le travail effectué par l'équipe de la permanence qui, cette année, malgré certaines turbulences à l'interne, a gardé le cap sur les objectifs établis et a rempli avec brio le mandat qui lui était confié. Il faut remercier tout particulièrement Diane McKay, qui a accepté d'occuper le poste de directrice générale par intérim et qui a su guider adéquatement l'équipe de la permanence au cours de la période de changements.

L'exercice 2003-2004 a été riche en réalisations et c'est avec une équipe revigorée que nous entamons le nouvel exercice. La protection du public, le recrutement ainsi que la promotion de la compétence et du professionnalisme de nos membres exigent que nous soyons présents sur plusieurs fronts. Notre industrie est bien vivante, l'OTTIAQ peut en témoigner.

La présidente,

Monique C. Cormier, term. a.

Rapport des activités de la région de l'Outaouais

La région de l'Outaouais a connu de nouveau une année fort occupée. En plus de l'assemblée générale annuelle (AGA) régionale, le Comité de direction a tenu sept réunions, dont une journée de planification, en 2003-2004.

À l'AGA régionale, le vice-président, Affaires professionnelles de l'OTTIAQ, Bruce Knowlden, est venu exposer la planification stratégique de l'Ordre. Ensuite, le Comité de direction de la région a remis le prix du bénévole de l'année à Nicole Sévigny, qui avait été membre du comité pendant dix ans en plus d'assumer les fonctions de trésorière de l'Ordre.

Au cours de la réception de la Journée mondiale de la traduction (JMT), organisée en collaboration avec l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario (ATIO), le Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada (CTTIC) et le Bureau de la traduction, et orchestrée magistralement par Renée Canuel-Ouellet, nous avons remis le prix Étudiant OTTIAQ-Outaouais à un étudiant de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et à une étudiante de l'Université d'Ottawa. Cette année, la valeur de ce prix est passée de 250 \$ à 300 \$.

Autre signe de la vitalité régionale, les six ateliers du programme de formation continue, dont un offert en anglais, ont attiré un bon nombre de participants.

Le contact avec l'UQO a été maintenu et Aline Francœur a rencontré un groupe d'étudiants à qui elle a brossé un tableau de l'OTTIAQ et vanté les mérites du mentorat.

Sur le plan social, une trentaine de membres et amis ont mesuré leurs talents de pilotes et autres aptitudes au cours d'un rallye automobile organisé, en plein coloris automnal, par Gérald Jalbert ainsi que Geneviève Mareschal et Martine Racette. Les participants se sont retrouvés, au fil d'arrivée, autour d'un succulent méchoui.

Le traditionnel souper de Noël a réuni un bon nombre de convives autour d'un excellent repas agrémenté de la visite de Brassens, ressuscité sous les traits d'Hervé Carrière, interprète parlementaire. Au cours de cette soirée festive, Michel Parent, premier vice-président du comité régional et trésorier de l'Ordre, a remis le prix du bénévole du CTTIC à Nicole Sévigny, qui se trouvait à l'étranger lorsque le CTTIC avait annoncé son choix en novembre.

Enfin, les petits-déjeuners-concerts ont permis à quelques membres de se retrouver dans la bonne humeur certains dimanches matin.

Pour terminer, je voudrais remercier les bénévoles de la région qui participent aux activités de divers comités de l'Ordre, notamment Aline Francœur et Marco Fiola (Formation continue); Hilles Hamersley et Marcel Gagnon (Site Web); et Alain René (Agrément).

Je voudrais également exprimer ma reconnaissance à tous les membres du Comité de direction pour leur précieuse collaboration : Michel Parent, premier vice-président, Renée Canuel-Ouellet, deuxième vice-présidente, Daniel Péloquin, trésorier, et Martine Racette, secrétaire.

Anne-Marie De Vos, trad. a.

Revenus et dépenses au 31 mars 2004

	2004	2003
	\$	\$
REVENUS ALLOUÉS 2003-2004	6 885	8 000
REVENUS D'ACTIVITÉS		
Formation et perfectionnement	11 457	2 865
Rencontres sociales	1 983	1 482
TOTAL DES REVENUS D'ACTIVITÉS	13 440	4 347
TOTAL DES REVENUS	20 325	12 347
DÉPENSES		
Assemblée annuelle	909	1 168
Assurances	-	-
Centre d'affaires	918	1 525
Formation et perfectionnement	3 757	1 246
Frais bancaires	142	153
Frais de bureau	557	506
Frais de représentation	2 608	3 097
Relations publiques	600	652
Rencontres sociales	2 613	1 387
Réunions	309	236
Service téléphonique	2 181	1 768
TOTAL DES DÉPENSES	14 594	11 738
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	5 731	609
SURPLUS ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 357	1 330
TPS/TVQ (à recevoir)	172	(582)
REVENUS DISPONIBLES NON DÉPENSÉS	7 260	1 357

Rapport des activités de la région de la Capitale-Nationale

La région de la Capitale-Nationale de l'OTTIAQ a pour mandat « d'assurer la présence régionale de l'Ordre, d'agir comme porte-parole de celui-ci auprès des membres de la région et de contribuer, dans le contexte régional, à l'effort de protection du public inscrit dans le mandat global de l'Ordre ainsi qu'au rayonnement des professions langagières reconnues ».

Cette année, le Comité de direction de la région de la Capitale-Nationale était composé des membres suivants : Gillian Misener, présidente; Grant Hamilton, vice-président, responsable des activités de formation et représentant au Comité de la formation continue; Carole LeBel, responsable des communications; Paul R. Lyon, trésorier; Greg Kelm, secrétaire; et Christiane Dussault, représentante au Bureau de Montréal, poste également occupé par Gillian Misener. De plus, la région a été bien représentée aux différents comités de l'Ordre.

Au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2004, le Comité de direction de la région a tenu cinq réunions ordinaires.

Pour la cinquième année consécutive, la région a siégé au conseil d'administration du cabinet de traduction étudiant Languaire de l'Université Laval, et ce, par l'intermédiaire de Christiane Cadrin et de Valérie Leger.

Dans le cadre du programme officiel de la formation continue, nous avons tenu cinq activités qui ont attiré, en moyenne, une quinzaine de personnes chacune. Néanmoins, une sixième a malheureusement dû être annulée, faute d'inscriptions suffisantes.

À l'occasion de la Journée mondiale de la traduction (JMT), nous avons eu le plaisir d'accueillir Lori Saint-Martin, qui a prononcé une allocution sur les droits d'auteur en traduction littéraire. M^{me} Saint-Martin, qui est interprète agréée, écrivaine et professeure titulaire au département d'études littéraires de l'Université du Québec à Montréal, a également traduit plusieurs romans, dont *Un parfum de cèdre*, de la romancière canadienne Ann-Marie MacDonald, pour lequel elle a reçu le Prix littéraire du Gouverneur général du Canada en 2000, en collaboration avec Paul Gagné. Le cocktail-causerie fut couronné de succès.

Autre événement marquant et occasion unique de rencontre dans une atmosphère des plus chaleureuses : le « 5 à 7 » de Noël, qui s'est tenu cette année à l'Avenue Tango. Les membres présents ont eu le plaisir d'assister non pas à un mais à deux numéros de tango, exécutés par des danseurs professionnels, et à une interprétation de chants de Noël, donnée par notre confrère Paul R. Lyon.

Enfin, l'assemblée générale annuelle régionale de juin dernier nous a permis de passer en revue l'année écoulée et de discuter de dossiers d'actualité.

Mes remerciements vont à l'ensemble des bénévoles et des membres de la région de la Capitale-Nationale, qui, par leur présence, contribuent au rayonnement des professions langagières. Je profite également de l'occasion pour remercier les membres de la permanence de l'Ordre pour leur appui; il est fort apprécié.

Gillian Misener, trad. a.

Revenus et dépenses au 31 mars 2004

	2004	2003
	\$	\$
REVENUS ALLOUÉS 2003-2004	3 500	7 500
REVENUS D'ACTIVITÉS		
Formation et perfectionnement	5 117	3 482
Rencontres sociales	670	1 072
TOTAL DES REVENUS D'ACTIVITÉS	5 787	4 554
TOTAL DES REVENUS	9 287	12 054
DÉPENSES		
Loyer	-	-
Frais de bureau	100	29
Formation et perfectionnement	3 161	3 493
Rencontres sociales	137	678
Service téléphonique	-	-
Frais de représentation	-	2 282
Réunions	1 712	711
Assemblée annuelle	1 015	-
Frais bancaires	113	200
Relations publiques	1 141	885
TOTAL DES DÉPENSES	7 379	8 278
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 908	3 776
SURPLUS ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	4 319	1 008
TPS/TVQ (à recevoir)	(263)	(465)
REVENUS DISPONIBLES NON DÉPENSÉS	5 964	4 319

Rapport de la délégée au CIQ

Chacun des 45 ordres professionnels du Québec est représenté au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) et c'est l'assemblée de ces délégués qui forme le Conseil.

L'exercice 2003-2004 s'est amorcé sous le signe du changement, car, comme suite aux élections du printemps, un nouveau ministre responsable de l'application des lois professionnelles a été nommé et M^e Marc Bellemare, député de Vanier et ministre de la Justice, est entré en fonction le 29 avril 2003. Comme les orientations stratégiques pour la période 2002-2006 étaient déjà bien établies et qu'elles étaient soutenues par un plan d'action tactique pour le nouvel exercice, le CIQ était prêt à présenter au nouveau ministre son plan d'action stratégique, les grands enjeux qui touchent les membres du Conseil en général et certains dossiers plus particulièrement chauds. Le CIQ a aussi expliqué le rôle qu'il devait tenir au titre de la valorisation et de la défense du système professionnel, son rôle comme voix collective des ordres et son rôle politique dans la mobilisation des intervenants.

L'élément le plus visible du plan d'action du CIQ a été sans contredit la campagne de publicité qu'il a menée tout au long du présent exercice. L'annonce dont le thème était « Choisir un membre d'ordre professionnel : un acte responsable », et qui présentait soit la liste complète des 45 ordres, soit les ordres du secteur Affaires et services aux entreprises dont l'OTTIAQ fait partie, est parue neuf fois (3 fois dans *Le Devoir* et *La Presse* et une fois dans *Le Soleil*, *Les Affaires* et *Le Journal*, organe de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes). C'est donc là un moyen concret pour le CIQ de soutenir les ordres dans leurs activités de promotion.

Par ailleurs, rappelons qu'une visibilité non sollicitée peut parfois nuire plus qu'elle n'aide. Ainsi, le CIQ n'a pas hésité à réagir et, par la plume de son président, a fait savoir, dans une lettre adressée à la présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement du Québec (CSQ), Johanne Fortier, que les propos et le ton du dépliant intitulé *L'ordre professionnel : de la poudre aux yeux*, étaient pour le moins inquiétants. Ce pamphlet, distribué par ce syndicat sur le projet de création d'un ordre des enseignants, était farci de faussetés; on y affublait d'épithètes discutables comme « justicier » et « délateur omnipotent » les membres actuels des ordres

professionnels et on a eu recours à des raccourcis et des amalgames qui n'étaient pas de nature à éclairer les lecteurs. En conclusion, le CIQ offrait à M^{me} Fortier de la rencontrer pour lui fournir des renseignements sur la réalité du système professionnel québécois, ses finalités, le fonctionnement de ses institutions et les différents mécanismes de protection du public.

À la fin de l'été 2003, le CIQ avait terminé sa recension des doubles appellations et des emplois apparentés dans le secteur public car ce phénomène est étroitement lié à la protection du titre réservé. En outre, le projet de modification des classes d'emploi dans la fonction publique québécoise a reçu beaucoup d'attention et le comité ad hoc du CIQ a mandaté le directeur général du CIQ pour faire des représentations auprès du sous-ministre responsable de ce dossier au Conseil du trésor et faire valoir la responsabilité gouvernementale de respecter non seulement la lettre, mais aussi l'esprit des lois qui ont créé les divers ordres professionnels, dont certains membres sont employés par le gouvernement. Toutefois, l'exercice de réingénierie sur lequel se concentrent les décideurs gouvernementaux a préséance sur nos préoccupations et nos efforts de sensibilisation n'atteignent pas, pour l'instant, les cibles visées. C'est néanmoins un dossier toujours prioritaire pour les ordres et le CIQ, et la déléguée de l'OTTIAQ reste donc active au sein du comité ad hoc.

Dans un autre ordre d'idée, le CIQ a transmis au Conseil supérieur de la langue française, et à la demande de ce dernier, ses commentaires sur le document de consultation intitulé « Le français, langue normale et habituelle de travail ». Dans sa lettre, le CIQ souligne l'importance de la maîtrise de la langue française dans le cadre de la pratique professionnelle auprès de la population du Québec et fait remarquer l'écart entre la connaissance du français appropriée à l'exercice d'une profession et la maîtrise de la langue équivalente à celle d'un étudiant du secondaire, ce que permet de vérifier le test administré par l'Office québécois de la langue française (OQLF). Le CIQ suggère donc l'élaboration d'examen particuliers pour les professionnels et une formation modulaire adaptée à leurs besoins. Il affirme aussi que les ordres professionnels sont ouverts à la francisation de leurs secteurs d'activités mais indique que l'effort de diffusion de la terminologie française doit bénéficier de soutien sur le plan

des ressources financières et professionnelles. Si ce soutien était accordé aux ordres, il pourrait en découler des mandats intéressants pour les terminologues de l'OTTIAQ. À suivre...

La question de la maîtrise du français a également été soulevée dans le mémoire présenté par le CIQ à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités. En effet, les programmes universitaires offerts dans les universités anglophones et ouvrant droit au port de titres professionnels ne préparent pas toujours adéquatement les étudiants à l'exercice de leur profession future auprès du public québécois. Le CIQ a également suggéré que, les ordres professionnels étant des sources de clientèle importantes pour les universités, le financement de ces dernières était primordial pour assurer la pérennité de l'offre de formation initiale et dans certains cas, de l'offre de formation continue.

À la fin de septembre 2003, le Conseil des ministres désignait M^{re} Gaétan Lemoyne, avocat, à la présidence de l'Office des professions du Québec. M^{re} Lemoyne est venu rencontrer les représentants des ordres professionnels à la réunion de décembre du CIQ et ces derniers ont donc eu l'occasion de l'informer des enjeux qu'ils estiment prioritaires pour le système professionnel québécois.

Par souci de concision, j'ai choisi de vous informer des dossiers qui me semblaient les plus directement toucher l'OTTIAQ et ses membres, mais soyez certains que le CIQ en a traité bien d'autres au fil de l'exercice 2003-2004. N'hésitez pas à consulter le site Web du CIQ à l'adresse suivante : <http://www.professions-quebec.org>.

La déléguée substitut,
Johanne Boucher, trad. a.



Rapport du trésorier

La situation financière de l'OTTIAQ est l'une des préoccupations constantes des administrateurs de l'Ordre. Les résultats financiers de l'exercice 2003-2004 font foi de la rigueur avec laquelle sont gérées les ressources humaines, financières et matérielles de l'OTTIAQ. L'année se solde avec un excédent de 51 314 \$ au fonds d'administration générale, les revenus ayant augmenté de 4,3 % et les dépenses étant demeurées stables par rapport à l'année 2002-2003. Voici donc les faits saillants de l'exercice qui vient de se terminer.

Affaires professionnelles

Les revenus du programme de formation continue à Montréal sont restés au même point malgré une baisse du taux de participation. Cette stabilité s'explique notamment par la vente à forfait de sept séances de formation. Il est à noter que la région de l'Outaouais a affiché une hausse très importante de 300 % de ses revenus de formation continue, grâce à une participation record.

En outre, le programme d'inspection professionnelle est passé de l'étape du projet pilote, où l'on remplaçait des visites d'inspection par des entrevues téléphoniques, à celle de la mise en œuvre du programme en bonne et due forme, ce qui a engendré une hausse des frais d'inspection. En tout, 20 inspections ont été effectuées au cours de l'année.

Communications

Le Secteur communications a affiché une hausse de revenus de 3 %, attribuable à l'augmentation des ventes de publicité dans le répertoire des membres et aux revenus d'abonnement et de publicité de la revue *Circuit*.

Les dépenses ont pour leur part diminué de 11,4 %, se chiffrant à 115 163 \$ pour l'année. La transformation de *L'antenne* en une publication virtuelle, qui a permis des économies de 24,4 % en frais de production, et la diminution substantielle du placement publicitaire expliquent notamment ces économies.

Le congrès annuel a généré un surplus net de 15 070 \$. Les dépenses étant restées sensiblement les mêmes que l'année dernière, c'est le taux élevé de participation qui a contribué à ce surplus.

Gestion et développement

La majoration de la cotisation annuelle ainsi que l'augmentation du nombre d'étudiants inscrits et de membres agréés ont entraîné une hausse de 8,4 % des revenus de cotisation, qui constituent 65,9 % des revenus totaux de l'OTTIAQ.

Les revenus d'offres d'emploi ont été de 34 400 \$, comparativement à 64 625 \$ l'année dernière. Cette diminution importante s'expliquerait surtout par le plein emploi dans le secteur. Par contre, les autres revenus provenant de sources diverses (p. ex. location de salles, ristournes sur régime d'assurance) ont affiché une hausse de 40 %.

De son côté, la hausse des frais d'exploitation, qui constituent à eux seuls 81,6 % du total des dépenses de l'OTTIAQ, s'est limitée à 1,7 %.

Il est à noter que l'excédent de 51 314 \$ au fonds d'administration générale a permis d'amortir une perte aux livres sur dévaluation de placement, due à la dévaluation d'obligations d'Air Canada. L'excédent net des revenus sur les dépenses du fonds d'administration générale se chiffre donc à 16 518 \$.

Budget 2004-2005

Au cours de l'exercice 2004-2005, l'Ordre entamera la deuxième année de son plan stratégique. Dans cette optique, plusieurs initiatives, dont celles qui suivent, sont envisagées.

Affaires professionnelles : On travaillera avec les acteurs du milieu afin de permettre l'arrimage des programmes coop des universités avec le programme de mentorat de l'OTTIAQ. Il s'agit là d'un enjeu d'importance capitale pour l'Ordre.

Communications : On s'emploiera à promouvoir les nouvelles modalités d'agrément auprès des membres actuels de l'Ordre et des nouvelles clientèles ciblées. Ce programme s'accompagne d'un objectif de recrutement qui, s'il est atteint, rapporterait à l'OTTIAQ des revenus supplémentaires au chapitre des cotisations et de l'étude de dossiers.

Gestion et développement : On renforcera les liens avec les partenaires du milieu et on continuera d'assurer une saine gestion des finances de l'Ordre.

Le trésorier,

Michel Parent, trad. a.



Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

États financiers

au 31 mars 2004

Rapport du vérificateur

Aux membres de l'Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

J'ai vérifié le bilan de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec au 31 mars 2004 et au 31 mars 2003 ainsi que les états des résultats, de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2004 et au 31 mars 2003, ainsi que les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes généralement reconnus au Canada.

Roger Morin, CA
Comptable agréé

Lachine
Le 15 avril 2004

Bilan

au 31 mars 2004

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	210 582
Placements temporaires (note 2)	47 596
Débiteurs	34 906
Frais payés d'avance	25 765

Placements (note 4)

Immobilisations (notes 2-3)

PASSIF ET ACTIF NET À COURT TERME

Créditeurs et charges à payer	50 872
Revenus reportés (note 2)	217 950
Créances interfonds	7 205

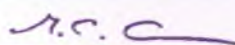
Actif net

Engagement (note 5)

Approuvé par :

Vérifié – voir rapport du vérificateur
Les notes font partie intégrante des états financiers

	2004				2003
	Fonds d'administration générale	Fonds de retraite	Fonds de prix	Fonds des communications et de l'informatique	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Encaisse	210 582	-	-	-	210 582
Placements temporaires (note 2)	47 596	-	-	-	47 596
Débiteurs	34 906	-	-	-	34 906
Frais payés d'avance	25 765	-	-	-	25 765
318 849	-	-	-	-	318 849
Placements (note 4)	143 641	-	-	-	143 641
Immobilisations (notes 2-3)	9 421	-	-	12 160	21 581
471 911	-	-	12 160	484 071	573 650
Créditeurs et charges à payer	50 872	-	-	-	50 872
Revenus reportés (note 2)	217 950	-	-	-	217 950
Créances interfonds	7 205	(534)	(18 472)	11 801	-
	276 027	(534)	(18 472)	11 801	268 822
Actif net	195 884	534	18 472	359	215 249
471 911	-	-	12 160	484 071	573 650



administratrice



administrateur

Résultats

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

REVENUS

Cotisations	596 114
Revenus de communication (annexe 3)	70 392
Admission - étude de dossier	8 776
Agrément	11 925
Congrès annuel	53 024
Formation continue - Montréal	42 838
Intérêts	15 298
Gain sur disposition d'actifs	-
Revenus d'offres d'emploi	34 400
Revenus de mentorat	1 800
Autres revenus	51 032
Région de l'Outaouais	13 441
Région de la Capitale-Nationale	5 787

DÉPENSES

Dépenses d'exploitation (annexe 1)	710 319
Dépenses de communication (annexe 3)	115 163
Cotisations de retraite	-
Prix et bourses	10 910
Amortissements - immobilisations	-
Région de l'Outaouais	1 000
Région de la Capitale-Nationale	4 970
Perte sur disposition d'actifs	14 593
	7 379
	6 059

EXCÉDENT DES REVENUS (DÉPENSES) SUR LES DÉPENSES (REVENUS) AVANT AUTRES DÉPENSES

AUTRES DÉPENSES

Perte sur dévaluation de placements

EXCÉDENT NET DES REVENUS (DÉPENSES) SUR LES DÉPENSES (REVENUS)

Excédent des revenus sur les dépenses au début de l'exercice

Appropriation (affectation) de fonds

EXCÉDENT ACCUMULÉ DES REVENUS SUR LES DÉPENSES À LA FIN DE L'EXERCICE

	2004				2003
	Fonds d'administration générale	Fonds de retraite	Fonds de prix	Fonds des communications et de l'informatique	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Cotisations	596 114	-	-	-	596 114
Revenus de communication (annexe 3)	70 392	-	-	-	70 392
Admission - étude de dossier	8 776	-	-	-	8 776
Agrément	11 925	-	-	-	11 925
Congrès annuel	53 024	-	-	-	53 024
Formation continue - Montréal	42 838	-	-	-	42 838
Intérêts	15 298	-	-	-	15 298
Gain sur disposition d'actifs	-	-	-	-	-
Revenus d'offres d'emploi	34 400	-	-	-	34 400
Revenus de mentorat	1 800	-	-	-	1 800
Autres revenus	51 032	-	-	-	51 032
Région de l'Outaouais	13 441	-	-	-	13 441
Région de la Capitale-Nationale	5 787	-	-	-	5 787
904 827	-	-	-	-	904 827
Dépenses d'exploitation (annexe 1)	710 319	-	-	-	710 319
Dépenses de communication (annexe 3)	115 163	-	-	-	115 163
Cotisations de retraite	-	10 910	-	-	10 910
Prix et bourses	-	-	1 000	-	1 000
Amortissements - immobilisations	-	-	-	4 970	4 970
Région de l'Outaouais	14 593	-	-	-	14 593
Région de la Capitale-Nationale	7 379	-	-	-	7 379
Perte sur disposition d'actifs	6 059	-	-	-	6 059
853 513	10 910	1 000	4 970	870 393	870 724
Excédent des revenus (dépenses) sur les dépenses (revenus) avant autres dépenses	51 314	(10 910)	(1 000)	(4 970)	34 434
Autres dépenses	(34 796)	-	-	-	(34 796)
Excédent net des revenus (dépenses) sur les dépenses (revenus)	16 518	(10 910)	(1 000)	(4 970)	(362)
Excédent des revenus sur les dépenses au début de l'exercice	195 366	444	19 472	329	215 611
Appropriation (affectation) de fonds	(16 000)	11 000	-	5 000	-
195 884	534	18 472	359	215 249	215 611

Vérifié – voir rapport du vérificateur
Les notes font partie intégrante des états financiers

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

Traduction
Terminologie
Interprétation

	2004	2003
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus (dépendances) sur les dépenses (revenus)	(362)	(3 453)
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	7 183	10 352
	6 821	6 899
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(2 215)	24 124
Frais payés d'avance	(4 126)	10 868
Créditeurs et charges à payer	(7 860)	2 987
Revenus reportés	(81 357)	161 593
	(95 558)	199 572
	(88 737)	206 471
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(4 151)	(1 208)
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(92 888)	205 263
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	494 707	289 444
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE	401 819	494 707

Les espèces et quasi-espèces sont constituées de l'encaisse, des placements temporaires et des placements.

Veuillez - voir rapport du vérificateur

Notes complémentaires

1. Statut et nature des activités

L'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec, constitué le 17 mars 1992, regroupe des personnes de professions langagières et est régi par le Code des professions.

2. Conventions comptables

Estimations comptables

Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Lors de la préparation des états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui ont un effet sur les montants d'actif et de passif présentés. Ces estimations et hypothèses influent aussi sur la divulgation des éléments d'actif, de passif et de passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des revenus et des dépenses de l'exercice. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale rend compte des activités menées par l'Ordre en matière de prestation de services et d'administration.

Le fonds de retraite des employés a été créé afin de pourvoir au versement de cotisations aux régimes de retraite des employés de l'Ordre.

Le fonds de prix - examen d'agrément a été créé afin de récompenser les meilleurs candidats à l'examen d'agrément. Depuis l'abolition de cet examen en 1998, le fonds de prix est utilisé pour souligner les mérites d'un finissant ou d'une finissante du baccalauréat en traduction d'une université reconnue par l'OTTIAQ.

Le fonds des communications et de l'informatique a été créé afin de favoriser la visibilité de l'OTTIAQ, de valoriser les titres professionnels et de tenir à jour le parc informatique.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'Ordre amortit ses immobilisations selon les taux et les méthodes suivants, à l'exception des œuvres d'art qui ne sont pas amorties :

Mobilier et équipement	5 ans, linéaire
Équipement informatique	30 %, dégressif
Logiciels	100 %, dégressif
Sceaux	20 %, dégressif

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Placements

Les placements en obligation sont comptabilisés au coût.

Constatation des produits

Les revenus reliés aux activités d'exploitation sont constatés à titre de produits du fonds d'administration générale dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Revenus reportés

Les revenus reportés représentent les cotisations encaissées au cours de l'exercice qui ont trait au prochain exercice.

3. Immobilisations

	2004		2003	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	2 491	2 013	478	976
Équipement informatique	47 361	33 200	14 161	16 876
Logiciels	2 875	2 875	-	-
Sceaux	12 883	7 357	5 526	5 345
Œuvres d'art	1 416	-	1 416	1 416
	67 026	45 445	21 581	24 613

4. Placements

	2004	2003
	\$	\$
OBLIGATIONS		
Échéance entre 2004 et 2007 à un taux d'intérêt variant entre 4,40 % et 7,25 %. (Valeur marchande de 147 357 \$ en 2004; de 134 156 \$ en 2003)	143 641	165 011

5. Engagement

L'Ordre s'est engagé en vertu d'un bail à long terme représentant un montant minimum de 60 532 \$. Les versements annuels à effectuer au terme de ce bail au cours des prochains exercices sont estimés comme suit :

2005 60 532 \$

6. Impôts sur le revenu

L'Ordre est exempt d'impôts sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (1) (f) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

7. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice 2003 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2004.

Veuillez - voir rapport du vérificateur

Dépenses d'exploitation

de l'exercice terminé le 31 mars 2004 (annexe 1)

	2004	2003
	\$	\$
Dépenses d'exploitation		
Frais d'administration (annexe 2)	622 692	591 321
Agrément	7 369	11 059
Congrès annuel	37 954	38 209
Dépenses d'offres d'emploi	13 228	34 753
Discipline	1 479	28
Divers comités	1 438	2 295
Documentation	582	443
Formation continue - Montréal	18 474	15 133
Inspection professionnelle	4 924	1 560
Mentorat	2 025	1 764
Services aux membres	154	1 927
	710 319	698 492

Vérité - voir rapport du vérificateur

Frais d'administration

de l'exercice terminé le 31 mars 2004 (annexe 2)

	2004	2003
	\$	\$
Frais d'administration		
Frais de secrétariat		
Salaires et avantages sociaux	349 110	323 992
Loyer	77 350	77 350
Articles de bureau	17 049	16 794
Assurances	2 924	2 624
Compteur postal	4 852	5 871
Électricité	3 360	3 360
Entretien - locaux et matériel	1 912	2 183
Formation	1 454	1 850
Services informatiques	3 213	2 729
Location d'équipement	6 345	5 887
Service téléphonique	6 513	6 522
Service de messagerie	152	253
Sous-traitance	1 460	1 805
Taxes	13 285	16 688
Amortissements - immobilisations	2 213	2 056
	491 192	469 904
Autres frais d'administration		
Assemblée annuelle - rapport annuel	10 640	12 213
Autres rémunérations	10 000	8 000
Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada (CTTIC)	35 794	35 200
Contribution au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)	7 887	7 094
Divers	534	288
Envois groupés	36 300	29 958
Frais bancaires et cartes de crédit	9 886	8 660
Frais de déplacement et de représentation	1 597	1 391
Honoraires de traduction	-	364
Honoraires de vérification	4 100	3 750
Honoraires professionnels	7 848	6 570
Mauvaises créances	-	1 575
Planification stratégique	2 667	350
Rayonnement international	500	3 494
Réunions du Bureau	3 747	2 510
	131 500	121 417
	622 692	591 321

Vérité - voir rapport du vérificateur

Autres renseignements

sur l'exercice terminé le 31 mars 2004 (annexe 3)

	2004			2003		
	Revenus	Dépenses	Excédent (déficit)	Revenus	Dépenses	Excédent (déficit)
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Communications						
Circuit	32 104	54 293	(22 189)	31 300	52 510	(21 210)
L'antenne	-	12 380	(12 380)	-	16 395	(16 395)
Répertoire	38 288	43 858	(5 570)	36 880	44 453	(7 573)
Relations publiques	-	1 997	(1 997)	-	12 421	(12 421)
Site Web	-	2 635	(2 635)	-	4 160	(4 160)
	70 392	115 163	(44 771)	68 180	129 939	(61 759)

Vérité - voir rapport du vérificateur

Tableau des membres et renseignements divers

Au 31 mars 2004, l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec comptait 14 membres d'honneur et 1 675 membres, pour un total de 1 689 membres, dont 1 219 à Montréal, 181 dans la région de la Capitale-Nationale et 289 dans la région de l'Outaouais. L'effectif a évolué comme suit :

Membres au 1^{er} avril 2003	1 666
Permis révoqués	- 65
Permis délivrés	+ 88
Total des membres au 31 mars 2004	1 689

Traducteurs agréés au 1^{er} avril 2003	1 609
Permis révoqués	- 59
Permis délivrés	+ 85
Total des traducteurs agréés au 31 mars 2004	1 635*

Terminologues agréés au 1^{er} avril 2003	73
Permis révoqués	- 1
Permis délivrés	+ 0
Total des terminologues agréés au 31 mars 2004	72*

Interprètes agréés au 1^{er} avril 2003	36
Permis révoqués	- 5
Permis délivrés	+ 0
Total des interprètes agréés au 31 mars 2004	31*

* Certains membres sont agréés dans plus d'une catégorie.

Montant de la cotisation annuelle exigible au 1^{er} avril 2003	
Agréés	360 \$
Agréés de 65 ans et plus	135 \$

Renseignements supplémentaires

Au 31 mars 2004, l'OTTIAQ comptait 26 candidats à l'agrément, dont 2 inscrits au programme d'initiation encadrée à la pratique professionnelle (mentorat). Les étudiants inscrits à l'OTTIAQ étaient au nombre de 263.

Droits d'inscription pour l'année 2003-2004

Candidats à l'agrément	250 \$
Étudiants	40 \$

Rapport des activités du Bureau

Réunions de 2003-2004

Au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2004, le Bureau de l'Ordre a tenu quatre réunions ordinaires et deux réunions extraordinaires.

Résolutions adoptées par le Bureau entre le 1^{er} avril 2003 et le 31 mars 2004

- adoption d'une résolution approuvant les plans d'action 2003-2006 découlant de l'exercice de planification stratégique, tels que présentés;
- adoption d'une résolution approuvant le *Programme de surveillance générale de l'exercice des professions de traducteur, de terminologue et d'interprète agréés pour 2003-2004*, tel que soumis par le Comité d'inspection professionnelle;
- adoption d'une résolution nommant Élisabeth Rochette au poste d'inspecteur-conseil pour un mandat de deux ans commençant le 1^{er} mai 2003;
- adoption d'une résolution approuvant le rapport du vérificateur et les états financiers vérifiés au 31 mars 2003 modifiés selon la discussion portant sur les placements à court et à long termes;
- adoption d'une résolution recommandant de procéder à des affectations de fonds de l'ordre de 21 000 \$ à partir du fonds d'administration générale vers le fonds de retraite et le fonds des communications et de l'informatique, afin de présenter une situation positive de ces fonds;
- adoption d'une résolution recommandant à l'assemblée générale les services de la firme Roger Morin, CA, à titre de vérificateur pour la préparation des états financiers de l'Ordre pour l'exercice financier 2003-2004;
- adoption de deux résolutions approuvant respectivement les versions 1 et 2 du budget 2003-2004, telles que présentées;
- adoption d'une résolution acceptant que soit retourné au Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada (CTTIC) le montant représentant la part du profit du congrès de la Fédération internationale des traducteurs (FIT) accordée à l'OTTIAQ pour la réalisation d'un projet qui aura des retombées sur l'ensemble des membres du CTTIC;
- adoption d'une résolution recommandant à l'assemblée générale de ne pas augmenter la cotisation pour l'exercice 2004-2005, c'est-à-dire de la maintenir à 360 \$ pour les membres agréés et à 135 \$ pour les membres agréés de 65 ans et plus, et de maintenir également aux montants actuels les droits d'inscription des candidats à l'agrément et des étudiants, soit respectivement 250 \$ et 40 \$;
- adoption d'une résolution acceptant :
 1. de revoir le règlement de responsabilité professionnelle à la lumière des commentaires soulevés dans la lettre de Diane Blais;
 2. de faire respecter le règlement de l'Ordre, c'est-à-dire d'obliger les membres soit à payer la prime d'assurance-responsabilité professionnelle, soit à cocher l'une ou l'autre des clauses d'exclusion stipulées sur l'avis de cotisation;
 3. d'organiser une séance d'information à l'intention des employeurs de traducteurs agréés;
- adoption d'une résolution approuvant les critères des prix de l'OTTIAQ avec les modifications proposées;
- adoption d'une résolution acceptant :
 1. de nommer Monique C. Cormier et Francis Evande aux deux postes vacants de la région de Montréal pour un mandat de deux ans, selon les conditions de nomination stipulées à l'article 77 du *Code des professions*;
 2. d'élire Monique C. Cormier au poste de présidente de l'Ordre, selon l'article 6 du *Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec*;
 3. d'élire les personnes suivantes aux différents postes du Comité administratif, selon l'article 15 du *Règlement sur les affaires du Bureau, le Comité administratif et les assemblées générales de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec* :
 - Bruce Knowlden, premier vice-président, Affaires professionnelles,
 - Danielle Henripin, deuxième vice-présidente, Communications,
 - Michel Parent, trésorier,
 - Khatoune Temisjian, administratrice nommée;

- adoption d'une résolution :
 1. recommandant de procéder à une consultation auprès des membres de la région de la Capitale-Nationale afin de combler un poste vacant au Bureau;
 2. demandant à chacun des candidats :
 - une lettre de présentation et de motivation dans laquelle il indique pourquoi il souhaite faire partie du Bureau,
 - un curriculum vitae où il est fait état de ses réalisations au sein de l'Ordre;
- adoption d'une résolution déléguant au Comité administratif le pouvoir de procéder à l'embauche d'un nouveau directeur général et secrétaire de l'Ordre, de fixer sa rémunération dans le cadre budgétaire approuvé par le Bureau et de convenir avec lui des conditions de son engagement, de ses devoirs et de ses fonctions;
- adoption d'une résolution approuvant les plans d'action du Secteur affaires professionnelles, tels que présentés;
- adoption d'une résolution approuvant les plans d'action du Secteur développement et gestion, tels que présentés;
- adoption d'une résolution déclarant qu'il n'existe pas de lien entre l'exercice de la profession et les infractions criminelles dont ont été reconnus coupables par un tribunal canadien deux membres de l'OTTIAQ dans les dossiers présentés;
- adoption d'une résolution nommant, en vertu de l'article 77 du *Code des professions*, Gillian Misener, membre du Bureau représentant la région de la Capitale-Nationale pour un mandat de deux ans, se terminant à la période d'élections en 2005;
- adoption d'une résolution acceptant que soient radiés du tableau des membres de l'OTTIAQ les membres agréés qui n'ont pas renouvelé leur cotisation;
- adoption d'une résolution acceptant :
 1. de nommer Louis Fortier au poste de syndic, Wallace Schwab au poste de syndic adjoint, Monique C. Cormier au poste de membre du Comité de la formation et de déléguée au CIQ, Bruce Knowlden au poste de membre du Comité de la formation et Johanne Boucher au poste de déléguée substitut au CIQ;
 2. de renouveler les mandats de Jean-Jacques Lavoie au poste de président, Johanne Leclerc et Nathalie Cartier aux postes de membres et Sylvie Lavallée au poste de secrétaire du Comité d'arbitrage des comptes ainsi que celui de Marie Bouchard et de Sylvie Lavallée, respectivement aux postes de membre et de secrétaire du Comité de discipline, pour une période de deux ans se terminant en septembre 2005;
- adoption d'une résolution approuvant :
 1. l'instauration d'une politique de droit d'accès, moyennant certains frais, aux échantillons des dossiers d'agrément des candidatures refusées selon les modalités suivantes :
 - les échantillons, sans les grilles d'évaluation (grille du Comité d'évaluation des dossiers, grille de l'évaluateur externe et grille d'évaluation du Comité de révision), seront consultés dans les bureaux de l'OTTIAQ, en présence de la directrice générale ou de la chargée aux affaires professionnelles, pour une durée maximale de 90 minutes et cela, en une seule séance;
 - la consultation devra avoir lieu au secrétariat de l'Ordre pendant les heures de bureau;
 - aucune photocopie, aucun déplacement de document ne sera autorisé;
 - les échantillons devront être revus par la coordonnatrice à l'agrément avant la consultation pour s'assurer qu'ils ne contiennent aucune donnée nominative permettant d'identifier l'évaluateur;
 - le candidat n'est pas autorisé à être accompagné;
 2. la création, un jour ou l'autre, d'une politique de droit d'accès pour tous les éléments contenus dans les dossiers d'agrément;
- adoption d'une résolution nommant les membres du Comité administratif délégués de l'OTTIAQ à la réunion du CTTIC les 29 et 30 novembre 2003;
- adoption d'une résolution nommant Christine Hernandez secrétaire de l'Ordre à compter de la date de son entrée en fonction à titre de directrice générale;
- adoption d'une résolution nommant Julie de Gongre, avocate, secrétaire du Comité d'inspection professionnelle pendant la durée du congé de Sylvie Lavallée;

- adoption d'une résolution acceptant que le mandat de Marielle Hébert au poste de membre du Comité d'arbitrage des comptes soit renouvelé pour une période de deux ans se terminant en novembre 2005;
- adoption d'une résolution approuvant la version 3 du budget 2003-2004 telle que modifiée, avec la condition supplémentaire que, d'ici le 31 mars 2004, toute hausse de dépenses ou toute baisse de revenus par rapport à la prévision devra être signalée et soumise pour approbation au Comité des finances et sera accompagnée d'une recommandation visant une baisse de dépenses ou une hausse de revenus correspondante;
- adoption d'une résolution nommant Victor C. Jaar au poste de membre substitut du Comité de discipline pour la durée résiduelle du mandat de Claire Stein;
- adoption d'une résolution nommant John Duff au poste d'inspecteur-conseil en interprétation pour un mandat de deux ans débutant le 2 février 2004, à la condition qu'il suive la formation sur la déontologie et la pratique professionnelle;
- adoption d'une résolution approuvant le transfert des responsabilités du plan d'action de l'actuel Comité du mentorat aux différentes instances du Secteur affaires professionnelles;
- adoption d'une résolution acceptant :
 1. de changer le nom du Comité spécial sur l'intégration du programme de mentorat aux programmes coop des universités et sur l'intégration de la formation sur la pratique professionnelle aux programmes des universités pour celui de Comité spécial sur le mentorat;
 2. de bonifier le mandat de ce dernier pour qu'il inclue le volet politique du mentorat et celui de l'intégration du mentorat aux entreprises;
- adoption d'une résolution nommant :
 1. les personnes suivantes membres du Comité spécial sur le mentorat :
 - Johanne Leclerc,
 - Michèle Béliveau,
 - Nycole Bélanger,
 - François Gauthier,
 - Marthe Catry-Verron,
 - Wilma Scappaticci,
 - Gilles Bélanger;
 2. les personnes suivantes consultants auprès du Comité spécial sur le mentorat :
 - Rita Damiani,
 - Malcolm Williams;
- adoption d'une résolution ayant pour effet de mettre fin à l'emploi de Christine Hernandez au poste de directrice générale le 16 février 2003, de destituer M^{me} Hernandez de son poste de secrétaire de l'Ordre, de lui verser une indemnité, conformément à son contrat de travail, et d'autoriser la présidente de l'Ordre, Monique C. Cormier, à :
 1. signer la lettre de fin d'emploi de M^{me} Hernandez et à poser tout geste et à signer tout autre document nécessaire pour donner effet à la présente résolution;
 2. négocier, en contrepartie de la signature par M^{me} Hernandez d'un document de transaction comportant une quittance complète, générale et finale, le paiement à cette dernière d'une indemnité additionnelle;
- adoption d'une résolution nommant Diane McKay au poste de directrice générale et secrétaire de l'Ordre par intérim et confiant au Comité administratif de l'Ordre le pouvoir de :
 1. convenir avec M^{me} McKay de sa rémunération et des conditions de son engagement;
 2. procéder à la recherche de candidats pour le poste de directeur général et secrétaire de l'Ordre;
 3. nommer un directeur général et secrétaire de l'Ordre, de fixer sa rémunération et de convenir avec cette personne des conditions de son engagement;
- adoption d'une résolution approuvant le rapport du Comité spécial sur les modalités d'agrément et la mise en œuvre, dans les plus brefs délais, des recommandations qui y sont énumérées;
- adoption d'une résolution approuvant le projet de *Règlement sur les stages de perfectionnement de l'OTTIAQ* et de le soumettre pour consultation aux membres de l'OTTIAQ.

Rapport des activités du Comité administratif

Réunions de 2003-2004

Au cours de la même période qui se terminait le 31 mars 2004, le Comité administratif a pour sa part tenu huit réunions ordinaires et une réunion extraordinaire.

Résolutions adoptées par le Comité administratif entre le 1^{er} avril 2003 et le 31 mars 2004 :

- adoption d'une résolution recommandant aux membres du Bureau d'accepter le programme d'inspection professionnelle selon la sélection des membres proposée;
- adoption d'une résolution refusant les candidatures à l'agrément sur dossier qui n'ont pas satisfait aux critères établis pour l'équivalence au programme d'initiation encadrée à la pratique professionnelle;
- adoption d'une résolution approuvant l'agrément de candidats préalablement acceptés par le Comité d'évaluation des dossiers qui ont suivi la formation sur la déontologie et la pratique professionnelle ainsi que de ceux qui ne l'ont pas suivie, à la condition qu'ils reçoivent cette formation;
- adoption d'une résolution approuvant l'agrément de candidats qui ont complété le programme d'initiation encadrée à la pratique professionnelle et qui ont suivi la formation sur la déontologie et la pratique professionnelle;
- adoption d'une résolution maintenant la décision du Comité d'évaluation des dossiers de ne pas accorder l'agrément aux candidats qui n'ont pas satisfait aux critères établis pour l'équivalence au programme d'initiation encadrée à la pratique professionnelle, dans le cadre d'une demande de révision;
- adoption d'une résolution acceptant les modifications de forme au *Règlement modifiant le Code de déontologie de l'Ordre professionnel des traducteurs et interprètes agréés du Québec*, à la suite des commentaires reçus lors de la publication dans la *Gazette officielle du Québec* du 19 février 2003;
- adoption d'une résolution recommandant aux membres du Bureau de ne pas augmenter la cotisation pour l'exercice 2004-2005;
- adoption d'une résolution recommandant aux membres du Bureau que l'Ordre assume les frais d'inscription au congrès de l'OTTIAQ pour les membres du Bureau;
- adoption d'une résolution, à la suite des résultats du sondage sur *L'antenne* virtuel, approuvant que *L'antenne* soit diffusé uniquement sur le site Web de l'OTTIAQ à partir du numéro d'août 2003;
- adoption d'une résolution accordant à un candidat, dans le cadre de l'équivalence des conditions supplémentaires d'agrément, une exemption partielle de l'obligation de suivre la formation sur la déontologie et la pratique professionnelle, soit la partie sur le système professionnel, le Comité administratif ayant conclu qu'il a acquis les connaissances nécessaires portant sur cette législation;
- adoption d'une résolution nommant Michel Buttiens et Johanne Boucher au Comité de révision dans le cadre de la *Procédure de révision des décisions au Bureau pour les candidatures refusées à l'agrément*, pour étudier les demandes de révision présentées par deux candidats;
- adoption d'une résolution renversant la décision du Comité d'évaluation des dossiers et accordant l'agrément à un candidat en traduction;
- adoption d'une résolution approuvant que le service d'offres d'emploi soit désormais offert par l'entremise de la section réservée aux membres du site Web de l'OTTIAQ, et ce, à compter du 1^{er} novembre 2003;
- adoption d'une résolution approuvant l'agrément par affiliation d'un candidat, membre en règle de la CTINB, sous réserve qu'il suive la formation sur la déontologie et la pratique professionnelle;
- adoption d'une résolution acceptant l'offre d'Encon pour la couverture de la police d'assurance-responsabilité professionnelle, aux nouvelles conditions et pour un an, soit du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005;

- adoption d'une résolution approuvant la réduction du nombre d'échantillons requis lors d'une demande d'agrément en traduction de dix à cinq, sous réserve que les cinq échantillons soient systématiquement étudiés dans le cas d'un refus;
- adoption d'une résolution recommandant aux membres du Bureau de mettre fin à l'emploi de Christine Hernandez au poste de directrice générale le 16 février 2003, de destituer M^{me} Hernandez de son poste de secrétaire de l'Ordre, de lui verser une indemnité, conformément à son contrat de travail, et d'autoriser la présidente de l'Ordre, Monique C. Cormier, à :
 1. signer la lettre de fin d'emploi de M^{me} Hernandez et à poser tout geste et à signer tout autre document nécessaire pour donner effet à la présente résolution,
 2. négocier, en contrepartie de la signature par M^{me} Hernandez d'un document de transaction comportant une quittance complète, générale et finale, le paiement à cette dernière d'une indemnité additionnelle;
- adoption d'une résolution recommandant aux membres du Bureau de nommer Diane McKay au poste de directrice générale et secrétaire de l'Ordre par intérim et de confier au Comité administratif de l'Ordre le pouvoir de :
 1. convenir avec M^{me} McKay de sa rémunération et des conditions de son engagement,
 2. procéder à la recherche de candidats pour le poste de directeur général et secrétaire de l'Ordre,
 3. nommer un directeur général et secrétaire de l'Ordre, de fixer sa rémunération et de convenir avec cette personne des conditions de son engagement;
- adoption d'une résolution recommandant aux membres du Bureau le changement de nom du prix Bénévolat OTTIAQ pour prix du Bénévolat Claire-Stein;
- adoption d'une résolution recommandant aux membres du Bureau l'adoption du document *Prix décernés par l'OTTIAQ et par ses partenaires*, tel que présenté;
- adoption d'une résolution remerciant les membres du Comité des prix pour leur travail rigoureux dans la préparation du document *Prix décernés par l'OTTIAQ et par ses partenaires*;
- adoption d'une résolution acceptant de fixer les honoraires de la directrice générale par intérim selon l'entente conclue entre celle-ci et le trésorier.



Rapport du Secteur affaires professionnelles

Le Secteur affaires professionnelles regroupe les fonctions de l'Ordre qui assurent la compétence des membres, soit l'agrément, le mentorat, la formation, l'inspection professionnelle et la formation continue, entre autres. Non seulement s'assure-t-il que les nouveaux membres ont les compétences nécessaires à la pratique de leur profession, mais il offre aussi aux membres des outils qui leur permettent d'améliorer et de maintenir leurs compétences tout au long de leur carrière.

Ainsi, le Comité d'évaluation des dossiers a continué son travail avec rigueur et a fait suivre ses dossiers au Comité administratif avec recommandation d'acceptation ou de refus. À la suite de ces démarches, l'Ordre a pu accueillir 101 nouveaux membres cette année.

Par ailleurs, le programme d'initiation encadrée à la pratique professionnelle, plus communément appelé « programme de mentorat », a poursuivi son évolution. Une dizaine de mentorés ont été encadrés par autant de mentors. La gestion du programme, maintenant bien rodée, a été confiée à la permanence de l'Ordre. Plusieurs membres du Comité du mentorat se sont joints à d'autres membres de l'Ordre au sein d'un nouveau Comité spécial sur le mentorat, afin de se pencher sur des façons d'intégrer le programme de mentorat aux entreprises et aux programmes coop des universités.

Toujours au chapitre de l'agrément, le Comité spécial sur les modalités d'agrément, qui avait pour mandat de peaufiner les outils d'évaluation des candidatures et de proposer des modalités administratives d'agrément de certaines clientèles particulières, a soumis son excellent rapport au Bureau, qui a accepté la plupart des recommandations. La permanence de l'Ordre devra terminer l'adaptation de la documentation et des outils d'évaluation d'ici la fin de l'année.

Le Comité de la formation, composé de représentants de l'Ordre, du ministère de l'Éducation et de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, a poursuivi son travail en vue d'assurer l'adéquation entre la formation initiale et les normes professionnelles.

Autre programme qui a atteint sa vitesse de croisière : l'inspection professionnelle, qui a fourni un soutien très apprécié à 23 membres cette année. Le rapport d'évaluation du programme servira à améliorer davantage le programme pour l'an prochain.

Dans un autre ordre d'idées, le Comité de la formation continue a lui aussi poursuivi son excellent travail d'appui aux membres. Ainsi, plus de 500 membres et non-membres ont participé à 25 ateliers des plus variés. Deux grandes entreprises ont également fait appel à l'Ordre pour que des ateliers de formation soient donnés à leurs traducteurs.

Quelques projets de longue haleine, tels que la rédaction d'un guide de la pratique professionnelle et la mise à jour du règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle, ont continué leur cheminement cette année.

C'est grâce à l'engagement de nombreux membres de l'Ordre, à titre de bénévoles, ainsi qu'à la compétence et au dévouement de l'équipe de la permanence que l'OTTIAQ est en mesure d'assurer la compétence et le professionnalisme de ses membres et ainsi de remplir son mandat de protection du public. Au nom de tous les membres de l'Ordre et en tant que vice-président, Affaires professionnelles, je les remercie de leur travail exceptionnel.

*Le vice-président, Affaires professionnelles,
Bruce Knowlden, trad. a.*

Rapport du syndic

Le rôle du syndic de l'Ordre est défini à l'article 122 du *Code des professions*, qui énonce que le syndic fait enquête à la suite d'une plainte portée contre un professionnel qui a commis une infraction aux dispositions du *Code des professions*, du *Code de déontologie* ou des règlements de l'Ordre. Si l'enquête démontre qu'une infraction a été commise, le syndic portera plainte, conformément à l'article 123 du *Code des professions*, devant le Comité de discipline de l'Ordre. Il peut aussi décider de transmettre la demande d'enquête au Comité d'inspection professionnelle.

Rapport des activités du syndic et des activités reliées à la conciliation au cours de l'exercice financier 2003-2004

Nombre de plaintes reçues	0
Nombre de plaintes portées devant le Comité de discipline	0
Nombre de différends soumis à la conciliation	0
Nombre de différends réglés à l'étape de la conciliation	0
Nombre de plaintes transmises au Comité d'inspection professionnelle	0

Louis Fortin, trad. a.

Rapport des activités du Comité de discipline

Le Comité de discipline est chargé de l'étude de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés par l'Ordre.

Présidé par M^e Paule Gauthier, du 1^{er} avril au 15 novembre 2003, puis par M^e Jacques Lamoureux, à partir du 3 décembre 2003, ce comité est également composé de Nycole Bélanger, Marie Bouchard, Victor C. Jaar et Éliane Orléans-Gerstein. M^e Sylvie Lavallée agit à titre de secrétaire du Comité.

Conformément au *Règlement sur les normes relatives à la rédaction et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels*, le Comité de discipline vous avise qu'entre le 1^{er} avril 2003 et le 31 mars 2004, il n'a été saisi d'aucune plainte disciplinaire.

M^e Sylvie Lavallée

Rapport des activités du Comité de révision

Le Comité de révision de l'Ordre a pour fonction de donner un avis à toute personne qui le lui demande et qui a réclamé au syndic la tenue d'une enquête et ce, relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte.

Le Comité de révision de l'Ordre, présidé par Guy Bertrand, est composé de Linda Ballantyne, Danielle Beaudoin, Denise Della Mora et Ilda Moreyra Basso. M^{re} Sylvie Lavallée agit à titre de secrétaire du Comité.

Au cours de l'exercice 2003-2004, le Comité de révision n'a pas eu à se réunir au sujet d'une décision du syndic ou du syndic adjoint de l'Ordre.

Guy Bertrand, trad. a.

Rapport des activités du Conseil d'arbitrage des comptes

Le Conseil d'arbitrage des comptes a pour fonction de traiter les demandes d'arbitrage des comptes des clients qui ont un différend avec un membre de l'Ordre sur le montant d'un compte pour services professionnels.

Le Conseil d'arbitrage des comptes de l'Ordre, présidé par Jean-Jacques Lavoie, est composé de Nathalie Cartier, Marielle Hébert et Johanne Leclerc. M^{re} Sylvie Lavallée agit à titre de secrétaire du Comité.

Au cours de l'exercice 2003-2004, le Conseil d'arbitrage des comptes n'a été saisi d'aucune demande.

Jean-Jacques Lavoie, trad. a.



Rapport des activités du Comité d'inspection professionnelle

Le Comité d'inspection professionnelle a pour fonction de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. Le programme de surveillance générale de l'exercice des professions de traducteur, de terminologue et d'interprète agréés élaboré par le Comité s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la pratique professionnelle des membres.

Le Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre, présidé par Betty Howell, se compose de Christiane Cadrin, François Gauthier, vice-président, Don Gilmore et Carole Trottier. M^{re} Sylvie Lavallée et M^{re} Julie de Gongre ont agi à titre de secrétaires du Comité. Six inspecteurs-conseils, soit Louise Brooks, Linda Caron, Myrna Castellaro, John Duff, Allan Parvu et Élisabeth Rochette, ont été les yeux et les oreilles du Comité.

Au cours de l'exercice 2003-2004, le Comité d'inspection professionnelle s'est réuni à trois reprises et ses inspecteurs-conseils ont inspecté 23 membres sélectionnés selon les critères établis au début de l'exercice et fondés sur l'activité professionnelle, le type de pratique et les années d'inscription au tableau des membres de l'Ordre.

Le Comité tient à souligner l'excellente collaboration des membres inspectés au processus d'inspection.

Par ailleurs, le Comité a recruté et formé deux des inspecteurs-conseils nommés plus haut.

Enfin, M^{re} Sylvie Lavallée, secrétaire du Comité, a remporté un franc succès à la Journée de l'inspection professionnelle organisée par le Conseil interprofessionnel du Québec où elle a exposé l'approche de l'Ordre en ce qui concerne le déroulement d'une enquête sur la compétence.

Betty Howell, trad. a.

Rapport des activités du Comité de la formation

Le Comité de la formation, réglementaire et consultatif, a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministère de l'Éducation du Québec, les questions relatives à la formation des traducteurs, des terminologues et des interprètes au Québec.

Ce comité se composait cette année de Louise Brunette et de Paul St-Pierre, représentants de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), de François Hardy, représentant du ministère de l'Éducation, de Bruce Knowlden et de Monique C. Cormier, représentants de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ). Il était présidé par Monique C. Cormier. Au cours du dernier exercice, M^{re} Sylvie Lavallée et M^{re} Julie de Gongre, chargées des affaires professionnelles et conseillères juridiques de l'Ordre, ont tour à tour exercé la fonction de secrétaire.

Le Comité de la formation s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2003-2004, soit en avril et en décembre 2003. Au cours de ces rencontres, les membres du Comité ont poursuivi l'analyse de deux nouveaux programmes de traduction de l'Université de Sherbrooke. Par ailleurs, l'analyse des programmes de traduction offerts à l'extérieur du Québec, commencée au cours de l'exercice 2002-2003, s'est poursuivie cette année et trois programmes ont été étudiés. Les résultats de cette analyse, rappelons-le, seront utilisés pour faciliter l'évaluation des demandes d'équivalence de diplômes des nouveaux candidats.

Enfin, à la suite de l'acheminement à l'Office des professions (OPQ) des recommandations du Comité de la formation au sujet des modifications au *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats* ainsi qu'au *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec*, le ministère de l'Éducation a communiqué avec l'OTTIAQ pour l'informer qu'il soumettra prochainement ses recommandations à l'OPQ.

Monique C. Cormier, term. a.

Rapport du Secteur communications

Un ordre inconnu du grand public ne pourrait guère protéger ce dernier. Par ses interventions, le Secteur communications vise donc à rendre l'Ordre et ses titres plus visibles.

Le congrès de l'Ordre constitue souvent un temps fort de l'année pour le Secteur communications et l'édition 2003 du congrès n'a pas fait exception à cette règle. Sous le thème « À nous le monde : les langagiers et la mondialisation des marchés », l'activité du 27 novembre 2003 a attiré pas moins de 360 participants, dont un bon nombre d'étudiants. Événement réussi à tous les points de vue, le congrès l'a été notamment par la qualité des débats qu'il a suscités; je profite de cette tribune pour remercier toutes les personnes – comité organisateur, conférenciers et bénévoles sur place, membres de la permanence et commanditaires – qui ont contribué à cette réussite.

C'est aussi au Congrès qu'on a remis à Francine Labarre, trad. a., le prix récompensant le meilleur texte soumis dans le cadre du concours de nouvelles de l'OTTIAQ. Deux autres prix de l'Ordre reconnaissent, respectivement, un engagement bénévole hors du commun et un apport marquant aux professions langagières. C'est ainsi que François Gauthier, trad. a., a reçu le prix Bénévolat OTTIAQ à l'assemblée générale annuelle de l'Ordre, et que Claude Bédard, trad. a., s'est vu remettre le prix Mérite OTTIAQ lors de la Journée mondiale de la traduction (JMT).

Le prix Mary Coppin OTTIAQ reconnaît quant à lui les qualités exceptionnelles d'un finissant ou d'une finissante d'un des programmes universitaires donnant ouverture aux titres conférés par l'OTTIAQ. En 2003, ce prix a été décerné à Cristina Juristo, finissante du programme coop de l'Université Concordia. La remise du prix a eu lieu dans le cadre de la JMT, qui portait en 2003 sur les droits du traducteur et a joui d'une bonne couverture médiatique.

Ce survol des prix me donne l'occasion de remercier les membres du Comité des prix, qui travaillent dans l'ombre pour mettre en valeur les réalisations de leurs collègues. Ce comité a été dirigé pendant de nombreuses années par notre très dévouée collègue Claire Stein, trad. a., décédée à la fin de 2003; comme son rôle la rendait inadmissible à la plupart des prix de l'OTTIAQ, le Bureau de l'Ordre a choisi cette année de donner au prix Bénévolat OTTIAQ le nouveau nom de Bénévolat Claire-Stein en reconnaissance de l'engagement de Claire à divers titres auprès de la STQ, puis de l'OTTIAQ.

Outils de promotion et de diffusion essentiels à notre visibilité, les publications de l'OTTIAQ ont continué de faire preuve de dynamisme. *Circuit* nous a offert, pour ses quinze ans, quatre numéros de grande qualité; *L'antenne*, devenue définitivement électronique, exploite de mieux en mieux les possibilités de la production sans papier.

Notre autre vitrine virtuelle, le site Web de l'Ordre, a continué d'évoluer au cours des douze derniers mois. Son enrichissement s'inscrit dans la volonté de l'Ordre d'exploiter les nouveaux moyens de communication pour mieux rejoindre et servir ses différents publics. C'est ainsi que les offres d'emploi dans le domaine langagier ne sont plus diffusées sur papier, elles non plus, mais par courriel et sur le site Web de l'Ordre. Le site permet en outre d'effectuer des sondages éclair auprès de nos membres pour mieux cerner leurs besoins et leurs attentes.

Et bien que l'Ordre privilégie les communications virtuelles, les contacts personnels avec les membres actuels et futurs n'en demeurent pas moins une priorité; en 2003-2004, des porte-parole de l'Ordre ont une fois de plus accepté, à diverses occasions, d'aller rencontrer des étudiants de tous les âges.

Depuis deux ans, d'autres liens se créent avec les milieux des universités et des affaires grâce au soutien qu'ont accordé certains de nos membres aux Jeux du commerce, qui se sont tenus, à l'hiver 2004, en Estrie. En acceptant de traduire les cas qui constituent les épreuves de ces « jeux » non sportifs, nos membres font de l'OTTIAQ un commanditaire à part entière de cette activité. L'OTTIAQ a également été un partenaire du colloque en traductologie de l'Université Concordia, activité qu'il commandite depuis sa première édition, il y a trois ans.

Ces collaborations avec les milieux universitaires sont précieuses parce que pour l'ensemble de nos professions langagières, comme dans bien d'autres domaines, la relève demeure une préoccupation de premier plan. Nos actions en communications doivent donc témoigner à la fois d'une grande ouverture à la relève et d'une sensibilité aux besoins et aux attentes de nos membres de longue date. C'est pourquoi il demeure plus important que jamais que l'Ordre entretienne des liens étroits avec ses membres. Or le bénévolat constitue, à mon avis, un moyen privilégié pour nous, langagiers, de nous retrouver dans notre Ordre : c'est-à-dire de faire en sorte qu'il nous *rassemble* et constitue un carrefour de rencontre et d'échanges, mais aussi qu'il nous *ressemble* et reflète notre réalité et nos aspirations.

À ce chapitre, je remercie l'ensemble de la permanence de l'OTTIAQ de son écoute, de sa disponibilité et de son professionnalisme. En cette année bien remplie, j'ai particulièrement apprécié le travail des deux agentes de communication de l'Ordre, Catherine Deshaies et Julie Villeneuve, sans qui les événements décrits aux paragraphes qui précèdent n'auraient pu se réaliser. Merci, enfin, à tous les bénévoles et à l'ensemble de nos membres de leur présence et de leur soutien.

La vice-présidente, Communications,
Danielle Henripin, trad. a.

L'OTTIAQ c'est aussi...

Membres du Bureau 2003-2004

Comité administratif

Monique C. Cormier, *term. a.,
présidente*
Bruce Knowlden, *trad. a.,
vice-président, Affaires professionnelles*
Danielle Henripin, *trad. a.,
vice-présidente, Communications*
Michel Parent, *trad. a.,
trésorier*
Khatoune Témisjian,
*administratrice nommée
par l'Office des professions du Québec*

Autres administrateurs

Johanne Boucher, *trad. a.*
Michel Buttiens, *trad. a.*
Anne-Marie De Vos, *trad. a.*
Christiane Dussault, *trad. a.*
Francis Evande, *trad. a., int. a.*
Michelle Gosselin, *trad. a.*
Gillian Misener, *trad. a.*
Martine Moresco, *trad. a.*
Wilma Scappaticci, *trad. a.*

Administratrices nommées par l'Office des professions du Québec

Danielle Beaudoin
Annie Langlois, *Dt. P.*

Syndics

Louis Fortier, *trad. a.,
syndic*
Wallace Schwab, *trad. a., term. a.,
syndic adjoint*
Estelle Thibault, *term. a.,
syndique (jusqu'au 21 septembre 2003)*
Rose-Marie Lavoie, *trad. a.,
syndique adjointe
(jusqu'au 21 septembre 2003)*

Membres d'honneur

Docteur Jacques Boulay, *trad. a.*
André P. Clas, *trad. a.*
Mary E.C. Coppin, *term. a., trad. a.*
Jean-Claude Corbeil
Capitaine William Georges Côté, *trad. a.*
Jean-Paul Coty†
Jean Darbelnett†
René Deschamps, *trad. a.*
André Desrochers, *trad. a.*
Robert Dubuc, *term. a., trad. a.*
Lucien Forgues, *term. a., trad. a.*
Paul-André Fournier†
Jeanne Grégoire†
Paul A. Horguelin, *trad. a.*
Victor C. Jaar, *trad. a.*
Jean-François Joly, *trad. a.*
Nada Kerpan, *term. a., trad. a.*
Claire Larocche-Kahanov†
Jean-Marie Laurence†
M^{re} Paul Galt Michaud†
Armand Papineau-Couture†
Marcel Paré†
Berthe Penvernet†
Mary Plaise, *trad. a.*
David M. Stewart†
François Vézina†
Jean-Paul Vinay†

Employées de la permanence de l'OTTIAQ 2003-2004

Diane McKay,
*directrice générale et secrétaire par
intérim (depuis le 17 février 2004)*
*directrice générale (jusqu'au 5 décembre
2003) et secrétaire (jusqu'au 24
novembre 2003)*
Christine Hernandez,
*directrice générale (du 6 décembre 2003
au 16 février 2004) et secrétaire
(du 25 novembre 2003 au 16 février 2004)*
M^{re} Sylvie Lavallée,
*chargée des affaires professionnelles
et conseillère juridique,
en congé parental
(depuis le 31 octobre 2003)*

M^{re} Julie de Gongre,
*chargée des affaires professionnelles
et conseillère juridique, en remplacement
de Sylvie Lavallée (du 14 octobre 2003 au
11 mars 2004)*

Martine Grenier,
*responsable des communications
(du 7 avril au 20 juin 2003)*

Catherine Deshaies,
agente de communication

Julie Villeneuve,
agente de communication

Loraine Landry,
adjointe administrative

Pauline Pomet,
coordonnatrice à l'agrément

Lilianne Bisson,
*commis à la comptabilité et à
l'administration*

Sylvie Rouleau,
*commis à la réception et aux
communications*

Membres des comités de l'OTTIAQ 2003-2004

*Veillez prendre note que la présidente
ainsi que la directrice générale et
secrétaire sont membres d'office de tous
les comités.*

Comité de direction de la région de l'Outaouais

Anne-Marie De Vos, *trad. a.,
présidente du Comité
et représentante au Bureau*
Michel Parent, *trad. a.,
premier vice-président du Comité
et représentant au Bureau*
Renée Canuel-Ouellet, *trad. a.,
deuxième vice-présidente du Comité*
Martine Racette, *trad. a.,
secrétaire du Comité*
Daniel Péloquin, *trad. a.,
trésorier du Comité*

Comité de direction de la région de la Capitale-Nationale

Gillian Misener, trad. a.,
présidente du Comité
et représentante au Bureau
Grant Hamilton, trad. a.,
vice-président du Comité et responsable
de la formation continue
Carole LeBel, trad. a.,
responsable des communications
Christiane Dussault, trad. a.,
représentante au Bureau
Greg Kelm, trad. a.,
secrétaire du Comité
Paul R. Lyon, trad. a.,
trésorier du Comité

Secteur affaires professionnelles

Comité de l'agrément

Comité d'évaluation des dossiers

Karin Montin, trad. a.,
responsable du Comité par intérim
Michelle Gosselin, trad. a.,
responsable du Comité
(jusqu'au 10 juin 2003)
Christine Daguerre-Massieu, int. a.
Muhieddine Fakhreddine, trad. a.
Marielle Hébert, term. a.
Lee Heppner, trad. a.
Victor C. Jaar, trad. a.
Pierre Lacoste, int. a.
M^{re} Sylvie Lavallée** / M^{re} Julie de
Gongre**
Johanne Leclerc, trad. a.
Chantal de Lorme, trad. a.
Ilda Moreyra Basso, trad. a.
Samir Moukal, trad. a.
Valérie Palacio-Quintin, trad. a.
Pauline Pomet**
Alain René, trad. a.

Comité du mentorat

(ce comité a été aboli en février 2004)
Marie Bouchard, trad. a.,
responsable du Comité
Michèle Béliveau, trad. a.
Rita Damiani*

Régine Gardès***
M^{re} Sylvie Lavallée**
Johanne Leclerc, trad. a.

Comité spécial sur le mentorat

Bruce Knowlden, trad. a.,
responsable du Comité
Rita Damiani*
Johanne Leclerc, trad. a.
Michèle Béliveau, trad. a.
Nycole Bélanger, term. a., trad. a.
François Gauthier, trad. a.
Marthe Catry-Verron, trad. a.
Wilma Scappaticci, trad. a.
Gilles Bélanger, trad. a.
Malcolm Williams*

Comité spécial sur les modalités d'agrément

(ce comité a terminé ses travaux en
octobre 2003)
Anne-Marie De Vos, trad. a.,
responsable du Comité
Gilles Bélanger, trad. a.
François Gauthier, trad. a.
Marielle Hébert, term. a.
Victor C. Jaar, trad. a.
M^{re} Sylvie Lavallée**
Pauline Pomet**
Catherine Thibault***

Comité de la formation

Monique C. Cormier, term. a.,
présidente du Comité
Louise Brunette*, term. a., trad. a.
Bruce Knowlden, trad. a.
François Hardy*
M^{re} Sylvie Lavallée** / M^{re} Julie de
Gongre**
Paul St-Pierre*

Comité de la formation continue

Aline Francœur, term. a.,
responsable du Comité
Marco Fiola, trad. a.
Noëlle Guilloton, term. a.
Grant Hamilton, trad. a.
Richard Kromp, term. a.
Karène Larochelle***
M^{re} Sylvie Lavallée** / Julie Villeneuve**
Carole Poisson, term. a.

Comité d'inspection professionnelle

Betty Howell, trad. a.,
présidente du Comité
François Gauthier, trad. a.,
vice-président du Comité
Christiane Cadrin, trad. a.
Don Gilmore, int. a.
Carole Trottier, term. a., trad. a.
M^{re} Sylvie Lavallée** / M^{re} Julie de
Gongre**,
secrétaire du Comité

Inspecteurs-conseils

Louise Brooks, trad. a.
Linda Caron, trad. a.
Myrna Castellaro, term. a., trad. a.
John Duff, int. a., trad. a.
Marcel Marquis, int. a.
(jusqu'à l'automne 2003)
Allan Parvu, trad. a.
Élisabeth Rochette, trad. a.

Comité de discipline

M^{re} Jacques Lamoureux,
président du Comité
M^{re} Paule Gauthier,
présidente du Comité
(jusqu'au 15 novembre 2003)
Nycole Bélanger, term. a., trad. a.
Marie Bouchard, trad. a.
Eliane Orléans-Gerstein, int. a.
Victor C. Jaar, trad. a.
Claire Steint†
(jusqu'en décembre 2003)
M^{re} Sylvie Lavallée**,
secrétaire du Comité

Comité de révision

Guy Bertrand, trad. a.,
président du Comité
Linda Ballantyne, int. a.
Danielle Beaudoin*
Denise Della Mora, term. a., trad. a.
Ilda Moreyra Basso, trad. a.
M^{re} Sylvie Lavallée**,
secrétaire du Comité

Conseil d'arbitrage des comptes

Jean-Jacques Lavoie, trad. a.,
président du Comité

Nathalie Cartier, term. a., trad. a.

Marielle Hébert, term. a.

Johanne Leclerc, trad. a.

M^e Sylvie Lavallée**,

secrétaire du Comité

Projet Guide de la pratique professionnelle en terminologie

Pauline Prince, term. a.,
chargée de projet

Joanne Saint-Denis, term. a.

Carole Trottier, term. a., trad. a.

Marielle Hébert, term. a.

Projet Guide de la pratique professionnelle en traduction

Wallace Schwab, trad. a., term. a.,
chargé de projet

Projet Vente à forfait d'activités de formation continue

Aline Francoeur, term. a.,
chargée de projet

Secteur communications

Comité de rédaction de Circuit

Michel Buttiens, trad. a.,
responsable du Comité

Yolande Amzallag, trad. a.

Betty Cohen, trad. a.

Marie-Pierre Hétu, term. a.

Gloria Kearns*

Didier Lafond*

Solange Lapierre*

Éric Poirier, trad. a.

Marie-Ève Racette, trad. a.

Eve Renaud, trad. a.

Wallace Schwab, trad. a., term. a.

Julie Villeneuve**

Comité des prix

Elaine Potvin, trad. a.,

responsable du Comité

Eve Renaud, trad. a.,

*responsable du Comité par intérim
(du 6 octobre 2003 au 12 janvier 2004)*

Claire Steint,
*responsable du Comité
(jusqu'au 25 juin 2003)*

François Chartrand, trad. a.

Catherine Deshaies**

Nada Kerpan, term. a., trad. a.

Dennis Maloney, trad. a.

Monique Martel, trad. a.

Comité des relations publiques

Danielle Henripin, trad. a.,
responsable du Comité

Hélène Dandurand, trad. a.

Ginette de Montigny, trad. a.

Catherine Deshaies**

Noëlle Guilloton, term. a.

Greg Kelm, trad. a.

Comité du site Web

Hilles Hamersley, trad. a.,
responsable du Comité

Catherine Deshaies**

Marcel Gagnon, trad. a.

Eve Renaud, trad. a.

Nelson Tactuk, trad. a.

Julie Villeneuve**

Projet Congrès 2003

Danielle Henripin, trad. a.,
chargée de projet

Sophie Campbell, trad. a.

Brigitte Charest***

Johanne Chevalier, trad. a.

Marco Fiola, trad. a.

Lee Heppner, trad. a.

Nicole Sévigny, trad. a.

Julie Villeneuve**

Projet L'antenne

Linda Caron, trad. a.,
chargée de projet

Projet Recrutement

Danielle Henripin, trad. a.,
chargée de projet

Projet Étudiants

Sophie Campbell, trad. a.,
chargée de projet

Projet Sondage sur la tarification et les salaires

François Gauthier, trad. a.,
chargé de projet

Projet Sondage sur les services aux membres

Lise Genest, term. a., trad. a.,
chargée de projet

Projet Concours de nouvelles

Micheline Simard, trad. a.,
chargée de projet

Membres ambassadeurs de l'OTTIAQ

Michelle Asselin, trad. a.

Josée Boily, trad. a.

Johanne Boucher, trad. a.

Louise Brooks, trad. a.

Michel Buttiens, trad. a.

Christiane Cadrin, trad. a.

Renée Canuel-Quellet, trad. a.

Linda Caron, trad. a.

Hélène Dandurand, trad. a.

Denise Della Mora, term. a., trad. a.

Anne-Marie De Vos, trad. a.

Maria Duarte, trad. a.

Christiane Dussault, trad. a.

François Gauthier, trad. a.

Marie Gouin, trad. a.

Zélie Guével, trad. a.

Hilles Hamersley, trad. a.

Gérald Jalbert, trad. a.

Bruce Knowlden, trad. a.

Isabelle Landry, trad. a.

Micheline La Salle, trad. a.

François Lavallée, trad. a.

Aline Manson, trad. a.

Geneviève Mareschal, trad. a.

Martine Moresco, trad. a.

Michel Parent, trad. a.

Eve Renaud, trad. a.

Gelu Roscanu, trad. a.

Carolina Rott, trad. a.

Sylvie Roy, trad. a.

Nicole Sévigny, trad. a.

Micheline Simard, trad. a.

* Collaborateurs externes

** Employées de la permanence

*** Étudiants inscrits à l'OTTIAQ et
candidats à l'agrément

**Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec**

2021, avenue Union, bureau 1108
Montréal (Québec) H3A 2S9

Téléphone : (514) 845-4411
1 800 265-4815

Télécopieur : (514) 845-9903

Courriel : info@ottiaq.org

Site Web : www.ottiaq.org

Région de l'Outaouais

Case postale 1451, succursale Hull
Gatineau (Québec) J8X 3Y1
Téléphone : (819) 920-0249

Région de la Capitale-Nationale

Case postale 281
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1W1
Téléphone : 1 800 265-4815

Coordination : Catherine Deshaies, agente de communication

- Révision : Isabelle Landry, trad. a.
- Conception graphique et éditique : Imagik design - communications
- Impression : Imprimerie R.M. Hébert inc.

Dépôt légal 2^e trimestre 2004, Bibliothèque nationale du Canada, Bibliothèque nationale du Québec

Ce rapport est imprimé sur papier SuprêmeGloss.

Produit et imprimé au Canada.



**Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec**

Aux grands mots, les grands moyens.